Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon Département Feu et Environnement Route de la Chapelle Réanville CD 64 - BP 2265 F 27950 SAINT MARCEL Téléphone 33 (0)2 32 53 64 33 Télécopie 33 (0)2 32 53 64 68



Expert en prévention et en maîtrise des risques

PROCES VERBAL D'ESSAI N° SD 10 00 64 A

Additif n°1 au rapport n° SD 10 00 64

N° d'affaire :

Constructeur:

481 3042 11 0011

DORMA France

Demandé par : DORMA France

EUROPARC

42 rue Eugène DUPUIS

94046 CRETEIL

Dénomination technique : Verrou issue de secours **Référence des produits :** TV505R NF et TV506R NF

Objet:

Vérification de la conformité des produits présentés aux normes relatives aux Dispositifs Actionnés de Sécurité :

NF S 61 937 de décembre 1990 Prescriptions générales.

Demande du constructeur :

La demande consiste en l'ajout de 2 verrous d'issue de secours suite à la modification de la têtière:

- TV505R NF
- TV506R NF

Identification du matériel :

Verrou d'issue de secours

Marque	Туре	Référence	Plan	Date
DORMA	Verrou d'issue de secours	TV505R NF	TV500_dessins	24/03/2011
		TV506R NF		

Conclusion:

L'ajout des 2 verrous d'issue de secours DORMA France réf. TV505R NF et TV506R NF suite à la modification de la têtière n'entache pas la conformité des produits à la norme NF S 61-937 de décembre 1990.

Date du rapport :29/04/2011Destinataire :ConstructeurCNPP

Visa du responsable d'essai

DFE - Laboratoire Extinction Manuelle et Dispositifs Actionnés de Sécurité Pour le Dirécteur et par délégation Le Char de service

Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon

Cacher & signature du directeur

e Sher de service M. WEIPPERT

Ce rapport qui ne saurait constituer ni une homologation, ni un agrément, ni une qualification de quelque nature que ce soit, concerne exclusivement les produits, matériels ou installations qui ont été présentés à l'examen du laboratoire. Il ne peut être reproduit ou publié que dans sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent rapport pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général, les travaux envisagés pouvant être publiés par ses soins.